



**MAIRIE
DE
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.drailant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 avril 2019**

Présents : CHESSEL Lucien, MAURICE Claude, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, PONCET Jean-Marc, TAPIÉ Stéphane.

Absents excusés : GENOUD Pascal, MARCLAY Nathalie.

Pouvoir de Pascal GENOUD à Jean-Marc PONCET.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Sur proposition du Maire, le conseil municipal autorise l'ajour du point suivant à l'ordre du jour : goudronnage du chemin de la Tour par un riverain.

SUBVENTION A L'A.P.E DE DRAILLANT

Le Conseil Municipal, après délibération, valide les subventions suivantes à l'APE :

- 3.500 € pour le voyage de la classe de CM1-CM2 en Allemagne ;
- 1.150 € pour les sorties de ski de fond ;
- 930 € pour la classe bleue de la classe de CP-CE1 ;
- 200 € de subvention de fonctionnement.

Ces subventions feront l'objet d'un seul versement.

Le conseil municipal précise que les séjours à l'étranger ne seront plus financés par la commune. Il est également souhaité que les parents d'élèves se mobilisent afin de financer les activités des enfants.

SUBVENTION A PERRI'FUN GLISS

Monsieur le Maire expose que l'Association Perri'Fun Gliss a sollicité une subvention auprès de la commune. Il précise que 2 enfants de la commune étaient inscrits pour la saison 2018-2019. L'association était subventionnée précédemment par la communauté de communes des Collines du Léman puis par la communauté d'agglomération Thonon Agglomération. Le Conseil Municipal attribue à l'association une subvention de 40€.

POURSUITE DE LA REVISION SPECIFIQUE DU PLU

Monsieur le Maire expose qu'une erreur s'est glissée dans la référence cadastrale de la parcelle concernée par la délibération du 10 décembre 2019. Cette délibération autorisait la poursuite de la procédure par Thonon Agglomération, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. Thonon Agglomération ayant redélibéré afin de rectifier cette erreur, aucune nouvelle délibération de la commune n'est nécessaire.

ELECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019

Le bureau de vote pour les élections européennes a été établi.

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTE

Monsieur le Maire expose que l'indemnité de régisseur de recettes n'est pas cumulable avec le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP. L'article concernant cette indemnité doit être supprimé dans les statuts de la régie. Le Conseil Municipal valide la modification des statuts.

GOUDRONNAGE DU CHEMIN DE LA TOUR PAR UN RIVERAIN

Un ayant-droit du chemin de la Tour situé à Cursinges propose de faire goudronner à ses frais le chemin afin de faciliter l'accès à son habitation. Cette possibilité est ouverte par le biais de la procédure d'offre de concours.

Il est précisé que l'entretien des chemins ruraux est à la charge des propriétaires riverains.

Le conseil municipal, a l'unanimité, accepte l'offre de concours de ce riverain qui consiste en des travaux de goudronnage.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL

